

Dans cet entretien Benjamin Coriat, économiste au Centre d'Économie Paris Nord (Université Paris 13 / CNRS) discute les thèses issues de l'ouvrage Le retour des communs (Les liens qui libèrent, 2015) qu'il a coordonné. Il montre comment ce concept, à condition qu'il soit bien compris, ouvre d'immenses ressources pour reconstruire une politique d'émancipation.

Contretemps : Il y a cinq ans nous avons publié un entretien avec toi intitulé « [la crise de l'idéologie propriétaire et le retour des communs](#) ». Tu viens de coordonner cette année un ouvrage qui reprend ce titre, mais développe la perspective positive du *Retour des communs*. Dans quelle mesure cette évolution a-t-elle trait aux progrès de tes travaux et de ceux de tes collègues ou aux modifications du contexte politique ? Identifies-tu dans la période récente une amorce de retournement après trois décennies d'hégémonie néolibérale dont les réflexions sur les communs pourraient être les prémices idéologiques ?

Dans cette idée du « retour du commun » il y a plusieurs choses qui convergent.

D'abord l'idée que les « marchés sont efficaces » et sont la bonne solution à tout, a été dans les dernières années, sérieusement mise à mal. La crise commencée en 2007-2008 est celle précisément de l'idée - martelée pendant des décennies - que les marchés laissés à eux-mêmes sont capables d'assurer les bonnes allocations de ressources. Du coup, l'idée sous-jacente, car elle est sa condition et son fondement, que la propriété privée et exclusive est la seule forme de priorité capable de garantir le bon fonctionnement des sociétés, s'est trouvée elle aussi fortement démentie, et par les faits eux-mêmes. Certes il y a eu la « stratégie du choc » (pour parler comme Naomi Klein) qui a consisté à faire accroire que la crise était d'abord celle des dettes publiques (et donc de l'incurie de l'État), mais il faut toute la mauvaise foi de la pensée néolibérale (largement propagée il est vrai), pour cacher le fait que si la dette publique a gonflé dans les proportions où elle l'a fait (passant en Europe de 60% en moyenne en 2007, à plus de 80% en 2010) c'est, avant tout, pour venir au secours des marchés financiers et empêcher la destruction du système bancaire. A entendre nos collègues, à lire la presse, je reste souvent pantois. Je ne sais plus s'ils sont ignares, ne savent rien - pas même que c'est la dette publique, et sa brusque expansion, qui a permis de sauver les marchés - ou s'ils font les imbéciles, le savent parfaitement mais continuent de jouer leur rôle de propagandiste envers et contre tout ... avec la plus grande mauvaise foi du monde.

Bref, en dépit de ce qui est martelé par les idéologues néolibéraux, chacun au fond de lui-même sait bien désormais que la propriété exclusive, la bride laissée sur le cou aux marchés a conduit à la fois à des sommets d'inégalités (les fameux 1%) et à des cataclysmes.

L'exemple le plus contemporain que l'on peut donner de la crise de l'idéologie propriétaire, est celui de la discussion actuelle sur le climat qui se mène autour de la COP21. Force est de constater que la folle expansion « des économies de marché », que l'on a connue a conduit à la catastrophe. Aussi ne discute-t-on plus que de savoir quel prix fixer à la tonne carbone (c'est à dire comment la taxer), quelles contraintes d'émission poser sur différents types de polluants et de pollutions etc. S'il y a aujourd'hui une conviction universelle, c'est bien celle que ce n'est qu'en bridant les marchés - et fortement - qu'on évitera la catastrophe.

C'est la première raison du retour d'une pensée qui cherche - au-delà de l'exclusivisme

propriétaire – les formes institutionnelles qui permettent d'échapper aux cataclysmes qui nous menacent.

Une autre raison, positive cette fois, est liée à la place formidable prise par l'internet. Bon gré mal gré chacun est obligé de constater que le trait central de cet instrument est que c'est un outil partagé, un « commun » qui lie et associe des collectivités immenses par le monde. Mieux encore, l'internet est devenu « le commun des communs » au sens où il abrite une infinité de communautés – totalement ouvertes, comme Wikipédia par exemple – ou plus limitées (comme c'est le cas pour certaines bases de données de photographies, de musique ou de données scientifiques ...). Ainsi l'internet sert tous les jours de support à de nouveaux communs, c'est à dire à des communautés qui partagent des ressources, les enrichissent, les transforment. Comme nous sommes alors en général dans le monde de l'immatériel, cette multiplication – comme celle des pains ! – est infinie. En effet dans le monde matériel, les biens sont « rivaux » : si je pêche et consomme le poisson d'un lac donné (qui constitue un « commun » si la ressource halieutique y est d'accès ouvert et partagé, et gérée par une communauté) personne d'autre ne pourra pêcher et consommer ce même poisson. Au contraire dans le domaine de l'internet et des ressources informationnelles, si je consomme une information : une image numérique, une musique, je n'empêche personne d'autre de la consommer. Les biens informationnels ne sont pas des biens rivaux. Du coup, la constitution de ressources partagées à travers le net est sans limite. Le « retour des communs » ici s'appuie sur l'importance prise par l'économie numérique. Plus elle croît, plus elle crée des conditions permissives au développement des communs (Noter que j'emploie le mot permissives : les préconditions seules sont constituées, car pour qu'un commun existe il faut réunir bien d'autres éléments, comme on le verra plus loin dans cet entretien).

Aussi pour répondre simplement et directement à la question posée : oui il y a des conditions extraordinairement favorables au retour des communs. Tant dans le domaine matériel, qu'immatériel. Et sous la vague libérale, toujours agissante, on voit désormais clairement poindre les alternatives.

Si des effets de contexte peuvent expliquer le succès du concept de « communs », celui-ci souffre cependant d'une ambiguïté certaine. D'un côté l'approche d'Elinor Ostrom, principalement micro-institutionnaliste, fondée sur la notion de propriété comme faisceau de droits, va jusqu'à considérer la société privée moderne comme « un régime de propriété commune d'usage » ; à l'opposé, la conception de Pierre Dardot et Christian Laval semble identifier les communs à une possible réaffirmation de l'idée communiste. Quelle est la définition qui te semble la plus juste et la plus opérationnelle ?

Avec le succès, les concepts de « communs » ou de « biens communs » sont désormais utilisés dans les sens les plus divers. Lors même, ce qui est loin d'être toujours le cas, qu'on prend le soin de définir de quoi l'on parle. Plus que jamais de la précision sur les concepts est donc ici nécessaire.

Commençons par Elinor Ostrom. Pour ce qui la concerne, elle au moins, est claire. Les communs par excellence qu'elle a en vue et dont elle traite sont bien identifiés. Il s'agit de prairies, de lacs, de pêcheries, de forêts, de nappes phréatiques partagées, de champs irrigués etc. ... Il s'agit de communs de petite ou moyenne dimension, gérés par des communautés qui sont en général des communautés de riverains et qui gouvernent les conditions d'accès et de prélèvement de la ressource (pour eux-mêmes, comme dans

~~certain cas pour ceux, non riverains, mais auxquels un droit de prélèvement est accordé).~~

Ici, on comprend nettement de quoi on parle. Mais malgré tout le respect que je porte à Ostrom (et que la recherche sur les communs lui doit), dès qu'elle s'éloigne de « ses » communs de prédilection (que je viens de présenter), il y a chez elle toutes sortes d'imprécisions, d'approximations, voire d'inexactitudes. Ainsi lui arrive-t-il par exemple de parler de l'entreprise capitaliste comme d'un « commun ». Bigre ! Elle a alors en tête l'idée que la distribution d'actions dans le public en fait une propriété partagée, mais, curieusement elle omet alors de voir alors que ces droits de propriété s'accompagnent du droit de prélever une rente sur le travail de salariés assujettis par une relation de subordination : tous attributs qui font de la *corporation* américaine et de la *société anonyme française*, le contraire d'un commun !

Quant à Dardot et Laval, il faut, je pense, qu'ils lèvent les ambiguïtés, pour certaines lourdes et pesantes, qui perdurent dans leurs écrits.

C'est qu'en effet on trouve un peu tout dans leur ouvrage, dont une énorme partie est une suite de fiches de lecture sans que l'on sache toujours dans ce qu'ils présentent ce qu'ils font leur et assument pour leur propre compte, et ce dont ils ne font que rendre compte. Il en est souvent de même de la deuxième partie de leur ouvrage, même si celle-ci est plus nettement « propositionnelle ». Ceci posé, si l'on va à l'essentiel, il semble bien que nos auteurs penchent pour une définition du commun entendu avant tout comme ce qui relève de « *l'inappropriable* » ; dans cet esprit le droit fondamental qu'ils souhaitent voir attribuer aux commoners tient dans ce qu'ils désignent comme un « *droit d'usage* ». Cette vision des communs présente à mon sens plusieurs limites et problèmes.

Sur le plan « descriptif » elle est extraordinairement réductrice, en annulant la très grande pluralité des formes à travers lesquelles se donnent les communs, comme la variété des droits (à travers les faisceaux de droits mis en place) que s'attribuent et se partagent les commoners. Ici le commun est une pêcherie avec accès réservé aux riverains, alors que plus loin c'est la mer elle-même qui est ouverte à tous si du moins les pêcheurs respectent les règles posées par les commoners. Ailleurs c'est à un accès partagé, universel et non restreint à une base de données (OpenStreetMap, Wikipedia) qui est la règle. Dans d'autres cas encore, l'accès est ouvert mais dans des conditions qui varient suivant la nature et le contenu des licences *creative commons* définies par ceux qui ont déposé les images (cas de la base de données de photographie Flickr). Enfin nombre de communs orientés vers la recherche et l'innovation (plateformes collaboratives de recherche...) sont réservés à des ayants droit ayant décidé de coopérer et de partager leurs travaux, alors que la plupart des journaux scientifiques qui se créent aujourd'hui sur le web, proposent un accès ouvert non borné. Pourquoi réduire tout commun à un couple *inappropriable/droit d'usage* ? Laissons vivre et se développer les communs ! J'ai envie de dire : que cent écoles rivalisent !... que cent fleurs s'épanouissent !... Au demeurant la théorisation proposée par Dardot et Laval (et dont ils font grand cas), penser *le* commun, et non les communs dans leur diversité est pour moi hautement problématique.

Sur le plan normatif, le couple (*inappropriable/droit d'usage*) est, disons-le, inquiétant. Bien que les auteurs s'en défendent, ce couple fait irrésistiblement penser au « vieux communisme », celui qui est définitivement mort, au plus tard à Berlin en 1990. En effet il suffit de mettre « socialisation des moyens de production et de vie » ou « propriété publique » à la place de *inappropriable* et « souveraineté populaire » (comme dans feu les démocraties du même nom) à la place de « *droit d'usage* » et nous voici rebouclés dans une histoire morte et enterrée. Une histoire d'échecs et de malheurs. Bien sur Dardot et Laval ont en tête une version largement révisée de tout cela. Une version en quelque sorte

« conseilliste ». Mais leur refus obstiné de considérer que la propriété n'est pas le mal absolu, qu'elle peut revêtir une dimension « inclusive » (et non nécessairement et toujours exclusive), et leur hypostasie de la notion de « droit d'usage », pensé comme substitut à la propriété (et non comme un de ses attributs), tout cela nous plonge dans un univers singulièrement restrictif, à mille lieues de la réalité et de la vitalité des communs « réellement existants » et des promesses dont ils sont porteurs.

M'inquiète aussi terriblement qu'en Italie, certains auteurs, liés au mouvement des communs parlent désormais ouvertement et tranquillement de « beni-comunisti » (biens-communistes !...) à propos des biens communs. On ne peut je crois commettre plus tragique erreur que de ramener la vitalité, la puissance et la force du mouvement autour des biens communs, leur originalité et nouveauté historique irrépessibles, à cette histoire d'échecs et de défaites qu'a été le communisme depuis au moins les années 1970.

Je voudrais me tromper mais il faut que Dardot et Laval soient définitivement plus clairs. Et, à mon sens, ce n'est pas en portant l'accent sur ce qui est supposé constituer *le* commun, ou « *l'agir commun* », plutôt que sur les communs, la diversité de leurs formes institutionnelles (et donc juridiques), qu'ils mettront fin à l'ambiguïté.

Il m'est souvent arrivé de penser ceci : qui peut douter de la puissance de « l'agir commun » des ouvriers bolcheviks à l'assaut du palais d'hiver ? Et pourtant ce bel agir commun s'est terminé avec le goulag. Manière de dire, que bien au-delà de « l'agir commun », *les formes de propriété mises en place importent, que les droits partagés, leur nature, leur ampleur comme la manière dont ils sont garantis importent. Important même au plus haut point.* On ne peut pas faire l'impasse sur tout cela. Ce que permet le déploiement de la notion de faisceau de droits (bundle of rights), c'est l'installation de droits et de pouvoirs pour les citoyens devenus commoners, des droits et des pouvoirs qui garantissent, en même temps que des formes renouvelées de démocratie et de gouvernance, l'avenir de leurs conquêtes.

Une des difficultés que pose ce concept est son caractère hybride. Il semble confondre d'un côté la question du régime de propriété, en identifiant une alternative au public et au privé, et les problèmes de coordination des activités économiques, en sortant du binôme hiérarchie-marché sans pour autant explicitement endosser l'idée de réseau. Comment perçois-tu ces problèmes?

Le point important est bien que le commun permet de dépasser l'idée que la seule forme de propriété qui vaille est la propriété privée exclusive. Comme je l'ai déjà indiqué dans différents écrits, un commun n'existe qu'à trois conditions. Une ressource partagée, des droits et obligations sur cette ressource attribués à des commoners, une structure de gouvernance qui permet d'assurer la reproduction à long terme de la ressource et de la collectivité qui la gouverne. Ce qui bien sûr suppose une communauté d'acteurs attachés à faire prospérer et à défendre le commun contre la menace, toujours présente, d'enclosures.

Si l'une de ces conditions vient à manquer (le plus souvent c'est la troisième qui fait défaut : la structure de gouvernance) on a un « *bien* commun », mais pas un « commun ». Un bien commun : il faut entendre par là un bien ou une ressource partagée, dont l'accès est « ouvert » à une large ou très large communauté (l'océan, l'atmosphère, le climat...), mais qui pour autant n'est pas (où est très mal) gouvernée. Ainsi du climat. Aucune gouvernance n'est pour l'heure capable d'empêcher l'émission de gaz à effet de serre à un niveau susceptible de maintenir l'augmentation de la température sous les 2° dont le GIEC

nous dit pourtant qu'ils sont un seuil fatidique, qu'il ne faut pas dépasser. En ce sens le climat est évidemment un bien commun, mais pas un commun. L'enjeu des négociations en cours, comme des formidables mobilisations auxquelles le climat donne lieu, est justement de transformer ce bien commun en commun. En assurant sa gouvernance.

La structure de gouvernance est la forme de coordination entre commoners qui permet de préserver la ressource comme la collectivité elle-même. On comprend donc dès lors, que lorsque la taille de la ressource croît (et notamment s'il s'agit d'un bien public global comme le climat) cela devient très compliqué de concevoir la structure de gouvernance et de la mettre en œuvre. Il faut pouvoir associer de la réglementation et des structures locales de surveillance et vigilance pour faire respecter cette réglementation. Quelle que soit la difficulté, la mise en place de cette structure de gouvernance est un moment indispensable.

L'idée de « communs » porte en elle celle d'accord des parties concernées, aboutissant fréquemment à euphémiser leur dimension conflictuelle. Or, comme vous le montrez dans l'ouvrage, les « communs » définissent des structures de gouvernance assignant des positions sociales différenciées. De plus, les conditions d'existence des communs sont le produit de batailles, enjeux de luttes immédiates pour leur conservation et pour leur extension par rapport à d'autres logique sociales, qu'il s'agisse de la subordination étatique ou, plus encore, de la prédation capitaliste.

Il faut repartir de cette idée essentielle : un commun n'existe que parce qu'il a résisté aux « enclosures » et s'est montré capable de perdurer, en entendant par « enclosures » les tentatives visant à privatiser, à désocialiser, dans tous les cas à priver les commoners du bénéfice de l'accès et de la gestion de la ressource. Dans d'autres cas le commun vient à exister pour briser ou contourner l'enclosure mise sur la ressource. Ainsi l'invention des licences GPL-GNU par Stallman pour rendre à nouveau libre le logiciel après que la loi ait permis de le privatiser dans des *copyrights*. Ici le commun (le monde du logiciel libre) est venu casser l'appropriation privée et réinstaller de l'accès ouvert. Notons au passage que c'est en usant du copyright (et non en le niant) que Stallman a pu ré-ouvrir l'accès au code source, en déposant ses logiciels sous une licence de droits d'auteur qui stipule que ceux-ci sont d'accès libre pour tous. Ici, comme c'est le cas pour tous les communs, la propriété crée de l'inclusion au lieu de créer de l'exclusion. Ainsi, non, un commun n'est jamais « donné ». Il suppose une communauté qui se soit mobilisée pour le constituer ou le préserver. Tout commun est d'abord et avant tout un construit social.

Il est de fait pourtant que dans différentes circonstances les commoners peuvent ne pas partager exactement les mêmes intérêts. Des compromis entre eux sont nécessaires et il faut pouvoir les faire respecter. Ainsi pour une pêcherie, ceux qui possèdent des bateaux puissants et des instruments de pêche efficaces auront tendance à vouloir augmenter les quotas autorisés de prélèvement. Ce qui ne sera pas le point de vue des petits artisans. Les communs n'évoluent pas dans un monde de bisounours.

Ils ne sont donc pas exempts de conflits et de tensions. Mais ils instaurent, et c'est en cela qu'ils sont si importants, une autre manière de gérer les ressources et une manière « citoyenne » de gérer les différences d'intérêts sans s'en remettre à la puissance publique. En ce sens ils constituent un degré supplémentaire de démocratie. Ils ajoutent de la démocratie participative directe à la démocratie représentative.

Votre livre souligne cette tension politique au cœur du retour des communs mais hésite à pointer la dimension antagonique des communs par rapport au capitalisme. Serait-ce parce que la logique privée de l'accumulation pourrait tolérer, voire se nourrir d'un retour des communs ?

Le fait est que jusqu'à un certain point les communs (certains d'entre eux tout au moins) restent compatibles avec l'économie marchande. A la limite, ils peuvent en constituer une des formes de coordination. Mieux encore, il peut arriver que tout le monde se satisfasse de cette situation. Ainsi de nombre de logiciels « open source ». Le code est ouvert : il s'agit donc bien d'un commun accessible à tous. Pour autant certaines firmes vont s'en saisir, le développer, laisser en open source une partie des développements pour assurer le succès du commun (car elles entendent tirer parti de son adoption par un grand nombre d'utilisateurs), mais elles vont y apporter d'autres développements qui eux seront déposés sous copyright et commercialisés contre argent sonnante et trébuchante. On a donc ici une coexistence qui peut être durable.

Dans nombre d'autres cas cependant la confrontation sera forte et interviendra rapidement. J'ai indiqué le cas du climat. Si les grands pollueurs, à commencer par les firmes, ne sont pas tenus sous contrôle, si des ONG ne traquent pas en mer les bateaux qui dégagent leurs déchets et ordures alors le pire est à craindre pour le climat. Dans le même esprit, il faut noter que c'est une ONG qui a débusqué le logiciel menteur de VW. Là, la confrontation est directe !

On peut dire la même chose de la santé publique (entendue comme « bien commun ») et des médicaments. Pour rendre l'accès aux médicaments possible pour les plus pauvres, la confrontation est nécessaire. Les pharmas n'abandonneront pas d'elles-mêmes leurs brevets...

Au point où nous en sommes un dernier problème doit être signalé. Si l'on considère ce qui se passe en matière d'économie dite collaborative, où au départ tout au moins nombre de services ont d'abord été offerts sous forme de communs (ainsi du covoiturage par exemple), avant de donner naissance à de véritables prédateurs (Uber en particulier), la question désormais posée est celle de savoir comment les communs peuvent résister aux enclosures. Les communs de l'économie collaborative sont en effet désormais souvent submergés par les offensives du monde marchand. Nombre de communs sont ainsi tous les jours transformés en *start ups*. En espérant devenir un jour des géants du net ...

Cette question est sans doute la plus sérieuse de toutes. Il faut protéger les communs et la véritable économie collaborative. Et pour cela il faut trouver un moyen que les communs se rémunèrent, puissent vivre de leur activité, faire en sorte que la valeur qu'ils créent ne soit pas accaparée par d'autres, mais leur revienne.... C'est un défi sur lequel pour l'instant nous ne disposons pas encore de réponses, mais seulement de pistes de travail.

La puissance de l'idée de communs semble liée à deux dimensions complémentaires : d'une part, une capacité analytique à décrire des configurations sociales mal saisies par les conceptions libérales de la propriété ; d'autre part, une dynamique programmatique permettant de cristalliser en propositions positives l'énergie déployée dans les mouvements sociaux et politiques de résistance au capitalisme néolibéral. Pour autant, le potentiel transformationnel des communs semble en butte à la difficulté d'articuler une stratégie politique. A cela je vois une première raison, le localisme originaire de

l'idée de communs, ceux-ci étant associés à la gestion de ressources par des communautés dont les membres sont liés par des interactions fréquentes et répétées. Il semble délicat de projeter cette idée sur celle de collectivités réunissant des millions de personnes, voire davantage si l'on parle de communs globaux. Une seconde raison tient au caractère extrêmement fragmenté des divers communs et à l'apologie du polycentrisme que l'on trouve dans la sphère communaliste. Quelles sont à tes yeux les conditions d'une montée en généralité permettant une montée en puissance politique de l'idée de communs ?

Pour assurer la montée en puissance des communs, il faut, me semble-t-il, trois conditions.

La première : laisser les communs se développer. Pas de commissaires politiques pour décider ce qui est bien *du* commun et ce qui n'en est pas ! Il y a devant nous, j'en suis persuadé, de très bonnes et belles surprises à venir.

La deuxième : commencer à fédérer les communs. Dans cet esprit je reprends à mon compte les propositions déjà faites par Michel Bauwens. Favoriser la formation d'Assemblées Locales des Communs et des commoners (en ville comme à la campagne) ; aider à la constitution de Chambres des Communs (ces chambres elles devant se constituer sur une base professionnelle)...

La troisième : mener une action vigoureuse et continue sur les pouvoirs publics. La loi Axelle Lemaire sur le numérique par exemple prévoyait un ensemble de dispositions pour constituer un domaine public « positif », protéger les communs scientifiques, ne pas permettre au droit d'auteur de continuer toujours plus de fonctionner en outil mis au service de quelques-uns (la SACEM, les grand distributeurs, le cartel des éditeurs scientifiques ...). Faute d'un soutien suffisant, les défenseurs de la propriété exclusive ont pu opérer dans l'ombre et exercer à fond leur lobbying pour conserver l'ancien monde. Et bien sûr. Manuel Valls en tant que premier ministre a arbitré en leur faveur !

Retenons de ce triste épisode une leçon essentielle. Les communs ne sont pas une zone grise « entre État et marché » comme on le prétend quelquefois. Les communs ont besoin de l'État pour se développer, car il doit créer les ressources (à commencer par les ressources juridiques) dont les commoners ont besoin pour exister et se développer. Il faut créer une culture et une pratique de l'État *partenaire* des communs et des commoners. A défaut si l'État se fait ennemi des communs (comme Manuel Valls l'a fait en arbitrant au profit des lobbies de la propriété exclusive dans le monde du numérique), la partie sera bien plus compliquée. Faut-il rappeler que les enclosures qui ont détruit les communs dans l'Angleterre du 18^{ème} et du début du 19^{ème} siècle, l'ont été largement par un mouvement d'enclosures *parlementaires* c'est à dire par le moyen de lois préparées au Parlement ?

Penses-tu que ce qui est en jeu serait l'élaboration de ce que l'on pourrait appeler, par analogie avec le terme d'ordo-libéralisme, un ordo-communalisme, c'est-à-dire une doctrine dont l'objet serait l'intervention politique visant à créer les conditions d'épanouissement des communs ? Le cas échéant, quels pourraient-être les contours de blocs historiques susceptibles de porter dans le champ politique un tel projet et les questions de prédilection de ses premiers développements ?

Oui tout à fait. Ce que je viens de dire va dans ce sens. Et j'ai insisté sur le fait qu'il faut

qu'une culture et des ressources juridiques servant le communalisme soient mises en place. Ceci posé, de quoi un bloc « communaliste » serait-il composé ?

A l'évidence les écologistes et environnementalistes, plus généralement les citoyens pour qui les questions de proximité (de la protection des espaces verts à la lutte contre la pollution qui encombre les rues ou qui empoisonne les champs...) sont à juste titre essentielles, constituent une composante naturelle de cette nouvelle alliance. Elle va, cela va de soi jusqu'à ces coopérativistes d'un nouveau type engagés dans l'offre de produits agricoles bio en « circuits court », à travers les AMAP ... A cela il faut bien sur ajouter la grande et magnifique tribu des « libristes », tous ces gens qui conçoivent et diffusent les logiciels sans lesquels nous ne pourrions communiquer (à commencer par ceux proposés par la fondation Mozilla, laquelle signalons le, est en train de concevoir un logiciel qui évitera que nous soyons « traqués » quand nous surfons sur le net, et ainsi- au grand dam de Google, Facebook et Amazon- protégera des éléments clés de la vie privée). Avec eux il faut compter bien sur toutes ces communautés ouvertes du Net, de Wikipedia à Flickr, qui fabriquent et gèrent pour nous les bases de données les plus diverses ou sont compilées et rendues disponibles des connaissances, des images, des films et des vidéos, des informations ... En tant que « commun des communs » le net abrite des centaines de milliers de communautés - et il est s'en forme tous les jours de nouvelles. Nombre d'entre elles ne peuvent imaginer exister sur mode autre que celui de l'ouverture, de l'échange non contraint, du don et du contre don.... Toutes ces communautés sont des piliers de l'alliance communaliste à constituer.

Mais je voudrais dire aussi que sans la participation active de la grande masse des salariés et employés, le mouvement que nous appelons de vœux ne pourra véritablement prendre son essor.

Sont concernés au premier chef les acteurs qui animent et font vivre les activités de ce qu'on désigne comme l'Economie Sociale et Solidaire (déjà 10 % de l'emploi total en France et 10 % du PIB). Certains montrent la voie et sont déjà vigoureusement engagés dans cette direction. Ainsi des ex-FRALIB, aujourd'hui coopérateurs de la SCOP T.I (thés et infusions) et qui allient à des formes juridiques d'entreprise renouvelée des initiatives pour relancer une filière de tilleuls bio en Provence, à la place du foin que vendait UNILEVER. Ceux-là, à mon sens, sont parmi les pionniers de l'entrée de l'esprit « commoner » dans la vie industrielle.

Il faut maintenant que suivent les grandes institutions de l'ESS : banques, mutuelles, assurances Leur entrée dans la nouvelle culture du communalisme est essentielle. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles pourront échapper à la routinisation et la perte de sens qui souvent les menacent. S'imprégner de la culture et de la pratique des commoners est à même de les revitaliser et de leur permettre de renouer avec leurs inspirations - coopérativistes ou mutualistes - initiales. En retour les commoners peuvent puissamment bénéficier de l'entrée en action de ces très influentes institutions. Je disais tout à l'heure qu'un des défis auxquels nous sommes confrontés est d'assurer la survie et la reproduction des commoners. *Les grandes entreprises de l'ESS peuvent jouer le rôle d'incubateurs et de couveuses des activités des commoners pour leur permettre ensuite de prendre leur essor, en alliance avec l'ESS ou de manière autonome.* Plus généralement c'est un véritable nouvel entrepreneuriat qui est en gestation, à la frontière du commun et de l'ESS. Il faut favoriser les rapprochements, les croisements, les fécondations réciproques, etc.

Enfin je voudrais dire aussi que dans nombre de cas le secteur public et la vie de ses salariés peut et doit être positivement impacté par l'essor des communs. Dans les domaines de l'éducation (pour redonner vie à une laïcité qui servirait véritablement

l'intégration sociale), de la santé (aide aux personnes empêchées, hospitalisation à domicile...), ou encore de la culture (soutien à la création des jeunes auteurs en particulier ...), l'association de l'activité des communs à l'offre des services publics constituerait un puissant instrument de transformation de la vie sociale. A la limite c'est la notion même de service public en tant qu'expression de la solidarité et du lien social qui peut être refondée par l'affirmation et le développement des communs.

On le voit : le chantier de la transformation en cours est immense. Encore faut-il, et je voudrais terminer sur ce point, laisser les communs vivre et se développer. Surtout ne leur surimposer aucune idéologie préexistante. Et encore moins celles qui, nous le savons tous, ont depuis longtemps fait faillite ! Les Communs ouvrent des perspectives radicalement nouvelles. Ne lisons pas leur essor avec les clés venues du passé. Ils sont porteurs d'une vraie et puissante singularité. Respectons-la. Protégeons-la. Aidons-la à s'affirmer davantage en travaillant à créer les conditions favorables à son essor...

Propos recueillis par Cédric Durand.

Nos contenus sont placés sous la licence Creative Commons ([CC BY-NC-ND 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/)). Toute parution peut être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.